

Les survivants de l'ouragan Ida doivent faire une demande auprès de la FEMA – une seule fois – pour être éligibles à des prestations logement

Release Date: nov 9, 2021

Les survivants de l'ouragan Ida qui ont fait une demande d'aide en cas de catastrophe auprès de la FEMA peuvent être éligibles à une aide directe au logement temporaire.

Il n'est pas nécessaire de faire plus d'une demande, et aucune demande supplémentaire n'est nécessaire pour être éligible à l'aide au logement.

Une fois qu'un survivant a fait une demande, la FEMA appelle les demandeurs éligibles dont les logements ont été détruits ou ne sont plus habitables pour parler de leurs besoins de logement et déterminer les étapes suivantes.

Les survivants qui n'ont pas préalablement fait de demande d'aide en cas de catastrophe peuvent le faire en ligne, par téléphone ou à un centre de rétablissement après sinistre.

- Consultez www.DisasterAssistance.gov ou utilisez l'application mobile de la FEMA
- Appelez la ligne d'assistance de la FEMA au 800-621-3362 (ATS 800-462-7585)
- Trouvez le centre DRC le plus proche de vous à www.FEMA.gov/DRC

Si vous utilisez un service de relais, comme un service de relais vidéo (VRS), un service téléphonique sous-titré ou autre, communiquez-en le numéro à la FEMA. Des opérateurs multilingues se tiennent à disposition.

La FEMA a approuvé une aide directe au logement temporaire pour 10 paroisses : Jefferson, Lafourche, Livingston, Plaquemines, St. Charles, St. Helena, St.



James, St. John the Baptist, Tangipahoa et Terrebonne. Ce programme met plusieurs options de logement direct temporaire à la disposition des survivants de Louisiane éligibles.

La mise en œuvre du programme de logement direct temporaire peut prendre des mois. Des évaluations des sites et des plaines inondables, le raccordement aux services publics et les travaux de construction, entre autres, doivent être achevés avant que les logements puissent être disponibles.

Programme d'hébergement après l'ouragan Ida de Louisiane

Le programme d'hébergement après l'ouragan Ida de la Louisiane est un programme géré par l'État, qui peut offrir une solution provisoire pour faciliter le rétablissement des survivants d'Ida. Ce programme de l'État met des abris temporaires non collectifs à la disposition des personnes et des familles.

Il s'adresse plus particulièrement aux propriétaires et locataires dans les paroisses les plus durement touchées dont les maisons sont inhabitables ou détruites en raison de dommages causés par une catastrophe. Les résidents de la Louisiane peuvent s'inscrire au programme d'État sur ldashelteringla.com ou en appelant le (844) 268-0301. Il n'est pas obligatoire de faire une demande d'aide de la FEMA, mais c'est fortement recommandé.

